

Compte rendu du Conseil Municipal de la séance du vendredi 29 janvier 2016

Président de séance : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE

Présents : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE, Maire
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoints
Monsieur Jean-Louis DROUARD, Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia NOREL, Madame Mélanie BRESSION, Madame Anne MILLOT, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Gérard JOVET, Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX, Madame Anne COLLINOT, Conseillers.

Représentés : Madame Caroline DALLE-NOGARE par Monsieur Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE

Secrétaire(s) de la séance: Anne COLLINOT

Début de séance : 20 h 00

Ordre du jour:

- Augmentation du temps de travail de Martine Berthiaux, ATSEM.
- Courrier des Halles Foreziennes pour les mobil-homes et suite à donner
- Location d'un garage communal
- Résiliation anticipée du bail de l'EURL des Acacias et autorisation de signer un nouveau bail
- Renégociation des emprunts de la commune et autorisation de signer les nouveaux contrats de prêts.
- Signature des contrats de DSP eau potable et assainissement collectif impliquant de contracter un nouvel emprunt sur le budget assainissement.
- Redevance d'occupation du Domaine Public et Taxe Pylônes 2015
- Rallye touristique, demande de participation de la commune
- Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Classement des voies communales en voirie intercommunale
- Demande de révision du tarif au m² d'un terrain situé ZA du Gade
- Centre de Loisirs et cabinet médical
- Courrier divers

Le Maire demande aux élus s'il peut ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la convention avec le SDIS. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2015 est adopté à l'unanimité avec toutefois une remarque de Monsieur Jovet concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur Vincent BLANCHARD, nouveau salarié dans la commune à compter du 1er février 2016 est invité à se présenter aux élus.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ATSEM (D 2016 001)

Le Maire propose aux élus d'augmenter le temps de travail de Madame Martine BERTHIAUX en le passant de 34.6 heures par semaine à 35 heures afin de palier à une augmentation de la charge de travail.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'augmenter le temps de travail de l'agent Martine BERTHIAUX, ATSEM, à 35 heures par semaine à partir du 1er février 2016.

ACHAT MOBIL-HOMES (D 2016 002)

Le Maire rappelle que les contrats de location des mobil-homes arrivent à échéance. Comme décidé lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2015, une contre-proposition d'achat avait été envoyée aux Halles Foreziennes suite à la proposition initiale, mais celle-ci a été refusée.

Monsieur Jovet propose que Monsieur le Maire se rende à Feurs, où se situe l'entreprise "Les Halles Foreziennes" afin de voir les mobil-homes disponibles.

Afin de conserver des mobil-homes sur notre camping, le Maire propose aux élus l'achat des 3 mobil-homes au prix initialement prévu et de négocier l'achat d'un quatrième mobil-home d'occasion accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition, charge le Maire de négocier l'achat des 3 mobil-homes déjà en place ainsi que l'achat du quatrième et l'autorise à signer les contrats.

LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL (D 2016 003)

Monsieur Jean-Baptiste CINTRACT a fait savoir par lettre datée du 18 janvier 2016, qu'il souhaitait louer un garage communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de louer le garage communal N°2 situé Route d'Asnières, à compter du 1er février 2016 à Monsieur Jean-Baptiste CINTRACT et charge le Maire de signer le bail de location.

RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL DE LOCATION DE L'EURL DES ACACIAS

L'EURL des Acacias a vendu son fond de commerce à la société UMI chez qui il était sous-traitant. La société UMI a fait savoir à la Mairie qu'elle souhaitait reprendre le bail de location des locaux qu'occupait jusqu'alors l'EURL des Acacias. La Mairie a reçu de la part de l'EURL des Acacias une demande de résiliation de bail qui sera effective le 29 février 2016.

RENÉGOCIATION DES EMPRUNTS DE LA COMMUNE ET NOUVEAUX CONTRATS DE PRETS (D 2016 004)

Les emprunts de la commune ont été contractés il y a plusieurs années. Aujourd'hui les taux ont baissé. Le Maire a demandé à la Banque Populaire une proposition de regroupement de crédits avec renégociation du taux.

La Banque Populaire chez qui nous avons plusieurs prêts sur le budget de la commune, a accepté de les renégocier, sans pénalité. En effet, elle propose de regrouper l'ensemble de nos crédits ouverts dans leur livre pour un montant de 800 417€ au taux de 1.84% sur 14 ans

La réduction de l'annuité est de 14 643€ soit sur 14 ans 205 000€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à renégocier les emprunts avec la Banque Populaire et autorise le Maire à signer le nouveau contrat de prêt.

La même demande a été formulée auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne qui ont tous deux fermement refusé de renégocier les prêts, alors que les taux actuellement appliqués sont nettement plus bas. Le Conseil Municipal prend note de ces refus.

SIGNATURE DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de se conformer à la législation en vigueur, la construction d'un silo à boue est une urgence pour la commune. La société Véolia Eau serait le maître d'oeuvre pour sa réalisation. Le coût du montant de l'investissement sera répercuté sur la facture de Véolia Eau pour les administrés raccordés à l'assainissement collectif. Véolia Eau prendra en charge l'installation d'une télésurveillance.

REDEVANCE 2015 POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES POUR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (D 2016 005)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer le montant de la redevance due par EDF pour occupation du domaine public, au taux maximum revalorisé sur l'index ingénierie, mesurée au cours des douze mois précédents la publication de l'index connu au 1er janvier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité arrête le montant de la redevance à 196.76 € (cent quatre vingt seize Euros et soixante seize centimes), établi sur la base d'une population de 659 habitants.

RALLYE TOURISTIQUE DE NEVERS (D 2016 006)

Le Rallye Touristique "La Ronde du Morvan" partira de Châtel-Censoir le 15 mai 2016; L'association a sollicité la commune pour la distribution de café et de croissants aux participants ainsi que la mise à disposition de sanitaires.

Ce rallye touristique comptera environ 70 véhicules pour 130 personnes et partira place de la Gare vers 9h30.

Cette proposition répondant parfaitement à l'objectif de développement de la commune le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'offrir le café et les croissants aux participants. Cette dépense sera payée sur le budget de la commune à l'article 6232 "Fêtes et Cérémonies". Les sanitaires de notre Centre de Première Intervention seront ouverts à titre gratuit pour l'occasion.

Un devis sera demandé pour la préparation du café et des croissants, et le Comité des Fêtes pourrait en assurer le service.

RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (D 2016 008)

La Préfecture de l'Yonne propose de réviser le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en proposant une nouvelle carte.

Le Conseil Municipal après avoir consulté la carte accepte à l'unanimité ce nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES EN VOIES INTERCOMMUNALES (D 2016 009)

La Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan a transmis son projet de classement des voies communales en voies intercommunales. Pour Châtel-Censoir cela représente 260 mètres au niveau de la D21 en limite de la commune de Lichères-sur-Yonne en qualité de liaison structurante. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce classement.

RÉVISION DU TARIF AU M² D'UN TERRAIN ZA DU GADE (D 2016 014)

Suite à une demande d'achat d'un terrain cadastré AE n°92, situé ZA du Gade, le Maire propose d'en réviser le tarif aujourd'hui fixé à 11€ du m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer le nouveau tarif de ce terrain viabilisé à 7€ du m². Le bornage du terrain sera à la charge de l'acquéreur.

CENTRE DE LOISIRS ET CABINET MÉDICAL

Considérant que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) n'avance pas sur le projet de cabinet médical, et que l'absence de médecin dans la commune pendant les vacances pose soucis notamment en mettant en péril l'avenir de la pharmacie, le Maire a demandé à un architecte de faire une étude. Ce dernier a travaillé bénévolement pour la commune en prenant en compte les besoins des habitants. L'étude portait sur l'utilisation des locaux de l'ancienne école, comportant un rez-de-chaussée de 180m² et un logement de 80m². Par convention avec la CCAVM, le rez-de-chaussée de ce bâtiment est aujourd'hui occupé par le Centre de Loisirs "les Zoulous".

La possibilité de transférer le Centre de Loisirs à l'école a été évoquée. Le Directeur de l'école a fait savoir qu'il n'était pas favorable à cette solution qui demande un aménagement avec les Zoulous.

L'Inspection Académique contactée par le Maire, a expliqué que tous les bâtiments appartenaient à la commune et qu'à ce titre il revenait au Conseil Municipal de décider de leur usage, à la condition toutefois que cela n'impacte pas sur la scolarité des enfants. Monsieur Jovet précise que chacun doit pouvoir travailler dans de bonnes conditions, les Zoulous comme l'école. La suppression du Centre de Loisirs est inenvisageable et des solutions seront à trouver.

Espérant que le projet voit le jour dans l'année, le Maire présente les plans d'aménagement du bâtiment de l'ancienne école avec l'accès aux personnes à mobilité réduite, conforme à la législation en vigueur.

Monsieur Guilbert demande que des réunions soient organisées avec l'ensemble des personnes concernées afin de trouver des solutions acceptables pour toutes les parties.

CONVENTION SDIS (D 2016 007)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a envoyé pour signature une convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution des communes avec notamment le versement mensuel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le paiement mensuel de la contribution au SDIS et autorise le Maire à signer la convention.

DIVERS

Le Maire informe les élus qu'une lettre a été envoyée par la CCAVM afin de nous informer qu'une permanence sera assurée pour la distribution de sacs poubelles.

La Directrice des NAP a demandé une autorisation pour la réalisation d'une fresque en mosaïque, en terre cuite, sur un mur intérieur de l'école. Les élus demandent un complément d'information avant de délibérer sur ce point.

Monsieur Fabien Bression, invite les élus à un verre de l'amitié à l'occasion de son départ.

Les déjections canines autour de l'Église ainsi que les mégots de cigarettes au dessus du magasin de presse posent un problème de salubrité publique.

Il est rappelé que les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour

piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Quant aux mégots de cigarettes jetés sur la voie publique il est demandé aux personnes responsables de faire preuve de civisme.

La mise à disposition à titre gratuit du préfabriqué dans la cour de l'ancienne école a été demandé par Madame COL pour son Association "Chatel Anim' Coeur de Village", afin de répéter leur spectacle. Un accord de principe est donné sous réserve de respecter certaines conditions et uniquement de façon temporaire.

Monsieur Jovet lit une lettre qu'il adresse aux élus dans laquelle il précise qu'il trouve regrettable qu'il n'y ait pas eu de réunion pour l'élaboration du dernier Bulletin Municipal, ni de travail en équipe. Il explique que désormais il ne s'occupera plus de la préparation du Bulletin Municipal, du tourisme, des photos et se retire de la Commission Tourisme de la CCAVM. Le site internet du camping, créé, géré et financé par ses soins, sera fermé.

Monsieur le Maire précise que toute personne ayant souhaité participer au Bulletin Municipal pouvait le faire. D'ailleurs Monsieur Jovet a lui-même communiqué un article avec photo sur le train de bois qui a été publié. L'objectif était clairement de sortir le bulletin avant le 1er janvier, de passer de 44 pages à 12 pages et ce 2 fois par an et enfin de le rendre plus convivial.

Fin de séance 23h15